

MOTION

RECRUTEMENT

FORMATION - CARRIÈRES - RÉMUNÉRATION
DU CORPS D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION

PRÉSIDENTE

Muriel WENDLING

CO-PRÉSIDENT-E

Isabelle AUBRY

Marc LARÇON

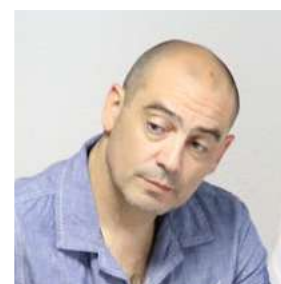
RÉDACTEUR-TRICE

Fabrice COSTES

Patrick DELAITTRE

Elisabeth RICHARD

Christophe SEGOND



Le SNETAA-FO, réuni en congrès national à Ronces-les-Bains du 08 au 11 juin 2026, revendique avec force la bivalence des PLP en enseignement général – élément fondamental du corps des PLP – et de fait une nécessité pédagogique. La spécificité des PLP d'enseignement professionnel est primordiale, elle permet une formation en adéquation avec les diplômes préparés.

Le SNETAA-FO inscrit ses mandats pour les PLP/CPE de la voie professionnelle en tant que fonctionnaires d'État, dans des structures spécifiques : collège, EREA, LP, SEP ; intervenant en SEGPA, en 3e prépa métiers, en CAP, en bac pro, en BTS et en licence professionnelle.

RECRUTEMENT

Le SNETAA-FO demande une augmentation des recrutements de CPE et PLP dans toutes les matières afin de couvrir tous les besoins en titulaires.

Le SNETAA-FO exige que tous les

postes offerts aux concours soient pourvus, que des listes complémentaires soient ouvertes et que les concours fermés soient rouverts là où les besoins sont avérés.

De nombreux postes en LP, SEP, SEGPA ou EREA sont occupés en raison du manque d'attractivité du métier, par des contractuels, faute de candidats, de places suffisantes aux différents concours et d'une politique visant à créer une pénurie de titulaires. Trop souvent, les établissements ou les rectorats sont obligés de recourir aux services de France Travail pour trouver des personnels dont la qualification ne correspond pas forcément aux fonctions ou disciplines demandées.

Le SNETAA-FO, en plus de la titularisation des contractuels, réclame des ouvertures de places aux concours dans toutes les disciplines – y compris celles à « petits flux ». Elles doivent être en nombre suffisant pour combler les besoins et attribuées en totalité.

Lors du reclassement des fonctionnaires stagiaires, de multiples situations ne sont pas prises en compte, ce qui pénalise gravement les néo-titulaires. Le SNETAA-FO exige que toutes les fonctions de non-titulaires et toutes les périodes d'activités professionnelles soient intégralement prises en compte sans contrainte de temps, de lieu, de statut ou de discipline.

Le SNETAA-FO condamne l'augmentation du nombre de stagiaires non titularisés et dénonce la déprofessionnalisation des contenus de certains concours des disciplines professionnelles.

La réforme des concours 2026 permet désormais l'entrée dans le métier en L3 (licence) suivie par 2 années de stage en M2E (métier de l'enseignement et de l'éducation). Si cette réforme renonce au passage du concours à l'issue du Master, elle pose malgré tout de nombreuses questions,

notamment sur les contenus des formations. Les rémunérations des élèves stagiaires et fonctionnaires stagiaires (1 400 euros net en première année/1 800 euros net en 2e année) restent insuffisantes. L'obligation de rester 4 ans enseignant à la suite de la titularisation est trop contraignante. L'accès au concours des PLP dans les filières professionnelles doit être réellement pris en compte. Dans certaines disciplines les conditions d'accès au concours même en L3, restent inadaptées, ces qualifications étant inexistantes. Nous demandons qu'enfin, la spécificité du CAPLP soit reconnue avec un recrutement adapté et une réelle formation rémunérée décemment.

Le SNETAA-FO s'oppose à la « cédéi-sation » comme alternative à la titularisation des contractuels. L'accès aux concours interne, réservé et 3e voie, accompagné d'une formation spécifique, doit permettre la titularisation de tous les candidats enseignants contractuels. Le SNETAA-FO réclame la titularisation des contractuels qui le souhaitent et exige que tout nouveau recrutement soit conditionné à une proposition de titularisation à l'issue des 6 ans.

Le SNETAA-FO rappelle avec force son attachement au recrutement national par des concours nationaux avec une gestion nationale des personnels.

FORMATION INITIALE

Le SNETAA-FO revendique toujours et encore une formation spécifique par des formateurs spécifiques, pour un personnel spécifique, les PLP. Les formations en INSPE sont inadaptées.

Les PLP doivent être mieux armés pour faire face aux défis de leur métier ; ils doivent recevoir de leurs pairs une formation initiale adaptée à la spécificité de l'enseignement professionnel, sans que soit exigée d'eux une charge de travail trop lourde. Enseigner s'apprend avec des contenus d'enseignement de formation en rapport avec les métiers.

Le SNETAA-FO dénonce la négation de la spécificité des métiers avec une

formation universitaire trop généraliste et l'utilisation des stagiaires comme moyens d'enseignement, sans formation préalable.

Le SNETAA-FO revendique un lieu de formation indépendant des universités, commun à tous les stagiaires d'un même corps. La formation doit comprendre, entre autres :

- une formation concrète sur la gestion de classe adaptée à l'enseignement professionnel ;
- l'intervention des personnels des autres catégories qui sont en relation avec les jeunes de l'enseignement professionnel (infirmière, CPE, psychologue, protection judiciaire de la jeunesse, assistante sociale...) ;
- un plan de formation sur la gestion des conflits, de la violence ;
- une formation adaptée aux élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap.

Le SNETAA-FO réaffirme qu'un concours national doit correspondre à un même cadre national de formation qui doit être garanti sur tout le territoire et concerner toutes les disciplines. Les stagiaires, quel que soit le concours de recrutement, doivent avoir la même formation dans les mêmes conditions.

Le SNETAA-FO demande que chaque contractuel BOE (bénéficiaire d'obligation d'emploi) et chaque stagiaire bénéficie d'un tutorat et d'une formation dès sa prise de fonction. Le tutorat doit s'inscrire dans un rôle de conseil et de formation. Le SNETAA-FO demande une revalorisation des indemnités des tuteurs à la hauteur du travail que la fonction exige afin de permettre un accompagnement de qualité.

FORMATION CONTINUE

Le SNETAA-FO réaffirme le droit à la formation continue en présentiel, sur le temps de service, tout au long de la carrière, pour toute personne qui le demande, adaptée aux évolutions du métier et des référentiels. Ce droit s'accompagne de l'obligation pour l'administration de prévoir le remplacement des enseignants quand ils sont en formation. Les formations à public volontaire doivent être diversifiées et proposées en nombre suffisant à tous.

Le SNETAA-FO dénonce les formations à public désigné, le plus souvent restreintes à un enseignant par établissement, dans la discipline, devant lui-même par la suite former ses collègues sans rétribution supplémentaire.

Le SNETAA-FO s'insurge contre la diminution constante du temps de formation dû aux enseignants et le refus d'accorder les formations sous prétexte de nécessité de service. Il demande l'application stricte du principe de « nécessité de service ». Le SNETAA-FO demande les moyens nécessaires et suffisants pour assurer des formations professionnelles de qualité, frais de déplacement compris.

La reconversion doit être accessible aux PLP. Le SNETAA-FO exige que tout PLP en reconversion (contrainte ou choisie) bénéficie d'un réel accompagnement pour un accès facilité au métier de son choix avec une formation adéquate dans un cadre national.

Le SNETAA-FO revendique l'accès à la formation et à la certification FLE/FLS et aux postes correspondants pour les collègues volontaires.

Dans toutes les actions de formation, le décret n° 2000-815 du 25 août 2000, relatif à l'aménagement et à la ré-



duction du temps de travail dans la fonction publique d'État doit être respecté.

CARRIÈRE ET RÉMUNÉRATION

Le SNETAA-FO exige le retour du traitement des mutations en commissions paritaires.

Les PLP sont, parmi tous les enseignants du 2^d degré ceux qui ont le plus de difficultés à muter. Le SNETAA-FO rappelle son attachement à un mouvement national établi à partir de règles claires et garantissant à tous un véritable droit à mutation vers l'académie de leur choix. Le SNETAA-FO a toujours dénoncé ce mouvement déconcentré, où chaque académie a des règles et des interprétations des textes spécifiques pour l'établissement du barème ; dans ce cadre, le SNETAA-FO demande une harmonisation des dossiers « priorité handicap » par le ministère afin qu'ils soient traités avec équité. Le SNETAA-FO dénonce la multiplication des postes SPEA et SPEN, qui bloquent le mouvement, et demande au contraire l'ouverture de capacités d'accueil à hauteur des besoins dans toutes les académies. Le SNETAA-FO exige, conformément au statut, que les PLP puissent être affectés en classe de techniciens supérieurs. Le SNETAA-FO dénonce l'éviction organisée dont sont victimes les PLP et demande l'égalité d'accès aux postes BTS.

Le SNETAA-FO s'oppose au développement des postes à profil (POP) avec un recrutement direct par les chefs d'établissement et les inspecteurs. Cependant le SNETAA-FO serait favorable à une expérimentation des mutations « poste à poste » pour les seuls PLP tel que le ministère l'avait, un temps, envisagé.

Le congrès du SNETAA-FO revendique que tous les postes vacants soient pris en compte dans les capacités d'accueil dans le cadre d'un mouvement national. Les postes de TZR nécessaires pour assurer toutes les suppléances doivent être pourvus. Le SNETAA-FO rappelle que tous les postes de TZR doivent être occupés par des enseignants dans leur discipline de recrutement et sur leur zone de

remplacement d'affectation, limitée en temps de déplacement et en distance de leur lycée de rattachement.

Le SNETAA-FO dénonce la mise en place des RH de proximité qui renforce l'entrée dans un système managérial et qui ne saurait se substituer au rôle des syndicats.

L'urgence, c'est l'augmentation des salaires par l'augmentation de la valeur du point d'indice et l'amélioration des carrières afin de rattraper le retard accumulé à la suite des attaques multiples des gouvernements successifs contre les PLP et les personnels d'éducation entraînant pertes de salaires et dégradations des conditions de travail.

Le Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), pseudo revalorisation, rejeté et dénoncé dès le départ par le SNETAA-FO, a démontré, si besoin en était, ses insuffisances et ses limites, ne répondant en rien aux attentes des PLP. Ces nouvelles modalités d'avancement ont eu pour effet de ralentir la carrière de nombreux enseignants sans leur apporter une véritable revalorisation indiciaire

Le SNETAA-FO revendique un rattrapage et une augmentation immédiate de 30 % du point d'indice et son indexation annuelle sur le coût de la vie.

Le SNETAA-FO exige l'abandon et le remplacement des promotions au « pseudo mérite » du PPCR par une grille de promotion permettant :

- une hausse conséquente de la rémunération de tous les échelons, avec un 1^{er} échelon à un indice équivalent à deux fois le SMIC ;
- la possibilité pour tous les enseignants d'effectuer leur carrière jusqu'à l'indice terminal de la classe exceptionnelle hors échelle, avec un parcours sur la classe normale en maximum 20 ans et un passage à la HC automatique comme dans toute la fonction publique d'État,
- le respect des engagements du ministère pour 2026 d'un contingent minimum de 10 % du corps des PLP à la classe exceptionnelle.



Le SNETAA-FO demande également pour tous les enseignants de LP, SEP, SEGPA, EREA, la création d'une NBI de 30 points visant à prendre en compte la spécificité et l'hétérogénéité de nos élèves.

Le SNETAA-FO constate que les différentes indemnités, Pacte, IMP, représentent un pas de plus vers l'individualisation des salaires et ne sont pas une réponse à la paupérisation des enseignants d'autant qu'elles sont trop souvent attribuées sans aucune transparence.

Le SNETAA-FO demande la suppression des Pactes et exige que toute tâche, travail ou mission supplémentaire, soient convertis en décharge horaire ou rémunérés en sus du traitement de base.

Enfin le SNETAA-FO dénonce le détournement des Pactes RCD en remplacement de longue durée afin de pallier le manque d'enseignants. Le SNETAA-FO demande le rétablissement d'un contingent de TZR pour assurer les remplacements. Les établissements doivent à nouveau être abondés en HSE RCD pour des remplacements ponctuels.

Le SNETAA-FO revendique fermement l'appartenance des personnels de l'enseignement professionnel à la fonction publique d'État et n'acceptera aucune remise en cause du statut de fonctionnaire d'État pour tous les PLP et CPE, titulaires et stagiaires. Il exige, pour le corps des PLP, le retour à la seule référence du statut de 1992. Il réaffirme notamment son attachement indéfectible aux 18 heures d'enseignement hebdomadaire, non globalisables et non annualisables sur 36 semaines. Il veillera également à ce que l'article 31 sur le suivi des PFMP continue à être pleinement mis en œuvre sous la responsabilité du

chef d'établissement.

Le congrès national du SNETAA-FO dénonce le déclassement des personnels induit par la baisse constante du pouvoir d'achat de 30% depuis 2000. Alors que les prestations sociales sont également gelées. Tout ceci est aggravé par les prélèvements sociaux (CASA, CRDS, CSG...), l'inflation et les dépenses qui ne cessent d'augmenter.

Le congrès national du SNETAA-FO dénonce également le gel du point d'indice depuis de nombreuses années qui a eu pour conséquence un décrochement de la rémunération moyenne des enseignants et autres personnels français par rapport à celle des pays de l'OCDE (à niveau

de développement comparable). Alors que la direction générale de l'administration de la fonction publique signale que les salaires des enseignants sont systématiquement inférieurs à ceux des fonctionnaires de catégorie comparable.

Le congrès national du SNETAA-FO exige le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat depuis 2000, l'augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique et un retour à l'indexation des traitements et salaires sur l'inflation.

Le SNETAA-FO exige la revalorisation de l'indemnité de correction de copies, une prise en compte du temps effectif de correction et la revalorisation des



indemnités de jury.

Dans le cadre des missions liées à l'enseignement (formation, examens, suivi de PFMP...), le SNETAA-FO exige la revalorisation des remboursements des frais de déplacements à la hauteur de leur coût réel et un paiement dans des délais raisonnables.

Le congrès national du SNETAA-FO rappelle son mandat d'intégrer tous les LP, SEP, EREA et SEGPA dans l'éducation prioritaire avec les bonifications salariales afférentes.



RÉSULTAT DU VOTE

CONTRE : 1

ABSTENTION : 5

POUR : 196